

RAPPORT DE JURY

Concours de recrutement des infirmiers de l'Education Nationale

Session 2025

Président : Monsieur Dominique GAMBOTTI, principal du collège Maxime Alexandre
Vice-présidente : Madame Marie-Claude KLEIN, principale du collège Schongauer

Membres du jury :

- Madame Léone JUNG, infirmière conseillère technique du Recteur
- Monsieur Daniel GERING, infirmier de l'Education nationale
- Madame Elisabeth VIARD, médecin de l'Education nationale

Epreuve écrite d'admissibilité : lundi 7 avril 2025

Epreuve orale d'admission : lundi 26 et mardi 27 mai 2025

Nombre de postes : 13

1. Epreuve écrite :

Cette épreuve a consisté à répondre à quatre questions portant sur des connaissances et de mener une réflexion structurée à partir de deux études de cas concernant l'exercice des missions que doivent accomplir les infirmiers de l'Education Nationale.

Sur les 33 candidats inscrits à ce concours , 31 candidats se sont présentés à l'écrit :

- Note la plus haute obtenue : 18,1/20
- Note la plus basse obtenue : 4,65/20
- Moyenne sur l'épreuve : 09,4/20

Sur les 31 candidats, 2 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 12 candidats ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 15/20 et 17 candidats n'ont pas eu la moyenne.

Afin de pouvoir être admissibles, les candidats devaient cette année obtenir une note fixée par le jury égale ou supérieure à 09/20.

17 candidats ont été déclarés admissibles.

Le jury a constaté une grande hétérogénéité dans la qualité des copies, tant sur la forme que sur le fond. Certains candidats ont montré une bonne voire une excellente maîtrise du sujet aussi bien au niveau de leurs connaissances professionnelles qu'au niveau de la construction de leur réflexion sur les études de cas.

Le jury note également qu'un certain nombre de candidats montre des connaissances professionnelles trop superficielles ou confuses. Ce manque de connaissances ne leur a pas permis de mener une réflexion cohérente et pertinente vis-à-vis des attendus du concours.

Le jury recommande aux candidats de connaître les textes essentiels à l'exercice des missions d'infirmier en milieu scolaire :

- Loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance
- Circulaire de 2015 sur les missions de l'infirmier
- Le BO n°9 du 4 mars 2021 et la circulaire du 10/02/2021 dans le cadre de l'école inclusive
- Loi du 30/12/2017 concernant les vaccinations obligatoires

2. Epreuve orale :

17 candidats étaient admissibles et tous se sont présentés :

- 11 candidats ont été admis en liste principale
- Note la plus haute obtenue : 20/20
- Note la plus basse obtenue : 05/20
- Moyenne sur l'épreuve : 12,7/20

La majorité des candidats avait bien préparé la présentation et les entretiens ont été globalement de grande qualité. Le jury a apprécié les exposés de certains candidats qui témoignent d'une préparation réelle de ces derniers notamment à travers les liens qu'ils ont su faire entre leur cursus professionnel et leur projet d'infirmier en milieu scolaire. Ils ont ainsi su mettre en évidence la façon dont l'expérience acquise pourrait être réinvestie dans leur futures missions. La gestion du temps a été maîtrisé par l'essentiel des candidats.

Les principaux écueils relevés par le jury sont les suivants :

L'exposé (10 minutes) :

- L'impréparation de certains candidats les ont conduits à arrêter leur exposé au bout de quelques minutes : absence de plan, propos déstructurés, peu de mise en valeur des compétences acquises transférables au métier d'infirmier en milieu scolaire.
- Certains candidats ont restitué leur parcours professionnel sans l'inscrire dans une démarche de transition professionnelle (projection sur le futur poste en corrélant leur expérience et leurs futures missions).
- Un candidat a récité un texte appris par cœur. Même pertinent, cela ne contribue pas à mettre en valeur ses qualités de communicant.
- Une candidate ne savait pas qu'aucun support écrit pour la présentation n'était autorisé.

L'entretien (20 minutes) :

- Certains candidats ont montré des connaissances superficielles de l'environnement professionnel propre au métier d'infirmier en milieu scolaire, des connaissances approximatives du système éducatif et du fonctionnement des établissements scolaires.
- Le jury n'a pas pu dégager les motivations de certains candidats à se présenter à ce concours.

Le jury conseille aux futurs candidats de mieux maîtriser le cadre professionnel propre à l'exercice des missions d'infirmier en milieu scolaire ainsi que celui des agents de la fonction publique d'état.

De même, il est fortement conseillé aux candidats qui n'ont pas d'expérience en milieu scolaire, en amont du concours, de prendre attache avec un infirmier en poste afin de mieux appréhender les spécificités du public et les problématiques du métier en milieu scolaire.